



## PROCLAMATIONS.

Province du }  
Canada. }

*ELGIN ET KINCARDINE.*

*VICTORIA*, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le vingt-troisième jour du mois Juillet courant, et à chacun de vous—

SALUT :

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le quatorzième jour du mois de Juin dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au vingt-troisième jour du mois de Juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de *Québec*, Mercredi, le trente-et-unième jour du mois d'Août prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin *James Comte d'Elgin et Kincardine*, Chevalier du Très-ancien et Très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'*Ile du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce vingtième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneure, mil huit cent cinquante-trois, et de Notre Règne la dix-septième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER, G. C. C.